

## Séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2010

Tous les Conseillers présents

**Le compte rendu de la réunion précédente (27 mai) est approuvé.**

### Urbanisme

Le Maire évoque les débats et réunions techniques de l'assemblée à ce sujet le 14 novembre 2002, puis de septembre 2004 à octobre 2005 et de décembre 2008 à ce jour. Il rappelle les orientations du SCOT du bassin de vie de Bourg en Bresse, approuvé par le conseil municipal de Drom le 05 juillet 2007 et résume les préoccupations exprimées par les élus : conserver au village son caractère et son identité, optimiser les réseaux et le bâti actuel, maîtriser son développement en privilégiant prioritairement la partie actuellement urbanisée, et fixer des règles locales pour accompagner ce développement plutôt que de le subir. Il est rappelé la croissance démographique très rapide de la commune pendant les toutes dernières années, l'attrait que suscite ce village rural par sa position en périphérie de l'agglomération burgienne et la nécessité d'étaler son accroissement démographique sur la durée. Les caractéristiques principales des différentes situations possibles (R.N.U., carte communale et P.L.U.) sont rappelées et il est précisé que toute élaboration d'un document d'urbanisme est, pour l'instant, toujours du ressort de la commune seule. Le P.L.U. est un document destiné à établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement en fixant les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire. Il comprend un règlement local et un projet d'aménagement et de développement durable (« PADD ») qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme. Son élaboration est soumise à une procédure précise, depuis une phase diagnostic jusqu'à son approbation, pendant laquelle doivent être associés la population et les partenaires concernés, dans une concertation continue. Sur les 74 communes membres du syndicat mixte Bourg Bresse Revermont (en charge du « SCOT », schéma de cohérence territoriale du bassin de vie de Bourg en Bresse, quatre ne disposent pas encore de document d'urbanisme.

Le Maire propose alors à l'assemblée de se doter d'un P.L.U. Par six voix contre trois (et deux bulletins blancs), le conseil municipal décide de se doter d'un **P.L.U.**

### Carrières

En 2008, l'**entreprise Rivat** de Hauteville, a obtenu une autorisation pour l'exploitation temporaire d'un stock de granulats sur le site des anciennes carrières Guinet (côté Est). Elle souhaiterait déposer un nouveau dossier pour un projet d'exploitation dans la continuité du chantier précédent. Plusieurs élus ont rencontré le gérant, sur le site, pour une explication orale sur ce projet. L'entreprise souhaiterait continuer à exploiter le stock de granulat existant sur le côté sud, puis procéder à l'extraction de matériau en dessous du niveau du terrain naturel, en continuité du seuil existant sur l'ancien site, côté nord.

Souhaitant une disparition du stock existant de granulat sur la partie sud du site avec remise en état du terrain au niveau naturel, mais, considérant les nuisances apportées par la circulation des camions dans le village en forte période d'exploitation, souhaitant ne pas connaître de nouveau des aléas entre les modalités d'exploitation prévues et le comportement de l'entreprise et de ses sous traitants et souhaitant privilégier l'exploitation de roche marbrière sur un site voisin et ne pas cumuler les nuisances apportées par les transports simultanés de deux carrières voisines, le conseil émet un **avis défavorable sur le projet** pressenti par l'entreprise Rivat.

Les élus ont aussi rencontré le gérant de l'**entreprise Rabier**, en association avec l'entreprise Dannemuller, pour un projet d'exploitation de pierre marbrière, en continuité de l'autorisation échue en septembre 2009 sur leur carrière (ancien site Guinet, côté Ouest), avec traitement et évacuation des enrochements et granulats induits par cette exploitation. Le conseil émet un **avis favorable pour la poursuite de l'étude** de ce projet et attends des propositions pour une convention de forage avant de se prononcer sur la maîtrise du foncier.

### Affaires solaires et périscolaires

Suite à l'annonce de la mise en place d'un accueil périscolaire, les effectifs de la prochaine rentrée sont passés à 20 élèves (contre 12 à la rentrée précédente), démontrant l'attente de ce service. Le budget de l'école devra être revu proportionnellement ; pour 2010, un supplément de 500 € est alloué pour le premier trimestre 2010/2011.

Lors du dernier conseil d'école, des demandes ont été formulées pour du **renouvellement de mobilier**. Des chaises devront être changées pour les tout-petits, mais il est souhaité attendre quelques mois de fonctionnement avec le nouvel enseignant pour étudier le changement des pupitres actuels.

Une **convention** est proposée par une commission mixte conseil municipal / sou des écoles, pour régir les relations entre les deux structures quant à l'accueil périscolaire : le maire est autorisé à la signer.

Le mur de **soutènement de la rue du Canal** a été refait par la CCTER, et son aspect en pierres a pu être conservé. Les travaux de **réfection de la partie Ouest de la Rue du Café** sont aussi terminés. Le problème d'évacuation des eaux pluviales a été résolu en se raccordant à un regard du collecteur. Interrogés lors du chantier, les élus se sont prononcés quasi-unanimement pour une réfection en émulsion des deux côtés de la bande de roulement plutôt que le maintien d'une bande engazonnée du côté nord.

Malgré le chaulage régulier de la station d'épuration depuis quelques mois, la dernière analyse des boues laisse encore apparaître un taux de cuivre trop important. Le SATE SE conseille de poursuivre cette expérience en augmentant les doses de chaux, et d'appliquer un protocole plus précis pour les analyses.

Après une période de stagnation des taux des taxes locales, la commune avait perdu le bénéfice de la « **D.N.P.** » (dotation nationale de péréquation), basée sur l'effort fiscal de la commune par rapport à la moyenne des communes de même catégorie. Elle avait alors mis en place une politique de réajustement de ces taux depuis 2006. Le maire informe l'assemblée que cette dotation a de nouveau été perçue par la commune en 2010, pour un montant de 1 311 €.

La **CCTER** a entamé une réflexion sur l'opportunité de se doter d'une structure d'accueil de la petite enfance sur la vallée du Suran. Elle a aussi procédé au recrutement d'une ambassadrice du tri pour l'été et choisi un architecte pour la conception de la salle de sports de St Etienne du Bois. Le prochain forum de tous les élus des douzes communes sera organisé le 22 octobre et portera sur le plan climat énergie territorial (« P.C.E.T. »).

La commune accueillera un **spectacle** des Petites Scènes Vertes les 17 et 18 février 2011, qui sera, de plus, présenté dans le cadre du Festival International de la Marionnette, organisé par CAP3B et le Théâtre de Bourg en Bresse.

Le projet de **boisement** de l'entreprise Bonnet, étudié par le conseil dans sa séance du 23 avril 2010, a reçu un avis favorable de la part des services du département, avec les réserves émises par la commune.

**Prochaine réunion** : le 10 septembre 2010